



AMAP « Les jardins de Sillac »

Contrat d'engagement 2018: PANIERS MARAÎCHERS

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de maintenir une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs locaux et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, locaux, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitable
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

Contractants :

Paysan - producteur :	Adhérent/e à l'association « Les Jardins de Sillac »:
Nom : Hervé Georges Courriel : sillac.rv33@gmail.com Adresse : 199 route de Sillac 337700 SALLES Tél : 05 58 82 16 68 / 06 25 20 37 12	Nom : Courriel : Tél : Adresse:..... Ville :

Termes du contrat :

Les engagements du producteur :

- Je m'engage à fournir 25 paniers de légumes de saison (mini 6 variétés), frais, écologiquement sains (exempt d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse) de ma production, et d'être transparent sur le mode de fixation du prix et mes méthodes de travail.
- Je livrerai les paniers hebdomadaires sur la période du 15/05/2018 au 02/11/2018 (dates incluses).
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles.
- J'accepte que les adhérent/es viennent m'aider bénévolement selon leurs facultés et disponibilité.
- Je peux fournir en début de saison la liste des variétés qui ont été plantés.

Les engagements de l'adhérent/e :

- Je pré-finance l'achat d'un panier hebdomadaire, sur la période du 15/05/2018 au 02/11/2018 (dates incluses).
 - Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
 - Je récupère mon

≤ panier	ou	≤ demi-panier	(cocher la mention utile)
Le		≤ mardi de 19 à 20h à l'ancienne épicerie solidaire de Salles	
ou		≤ vendredi de 19 à 20h à l'espace Gemme à Sanguinet (cocher la mention utile)	
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un prêt à le prendre et émarger à ma place, et préviens le producteur et l'association (qui peut également proposer un remplaçant).
- Je m'engage à venir aider à la distribution au moins 2 fois durant la période du contrat (venir à 18h30 pour faire la répartition).

Conditions :

- Je remets au producteur, au moment de l'engagement au présent contrat, les chèques, libellés à son nom, correspondant à la commande totale, soit : ≤ **500 €** pour 25 paniers à 20€: 5 **chèques de 100 €**
≤ **250 €** pour 25 demi-paniers à 10€: 5 **chèques de 50 €** (rayer mention

inutile)

Chèques / dates de distribution

Mai	m015/05 ou v18/05	M22/05 ou v25/05	m29/05 ou		
Juin	v1/06	M05/05 ou v08/05	M12/06 ou v15/06	M19/05 ou v22/05	M26/06 ou v29/06
Juillet	M03/05 ou v06/05	m10/07 ou v13/07	M17/07 ou v20/07	m24/07 ou v27/07	M31/07
Aout	ou v03/08	m07/08 ou v10/08	M14/08 ou v17/08	M21/08 ou v24/08	M28/08 ou v31/09
Septembre	m04/09 ou v07/09	M11/09 ou v14/09	m18/09 ou v21/09	M25/09 ou v28/09	
Octobre	M02/10 ou v05/10	M09/10 ou v12/10	M16/10 ou v19/10	M23/ ou v26/10	M30/10 ou v02/11

Résiliation : Toute résiliation à l'abonnement panier reste possible sous conditions (force majeure, diminution des revenus, déménagement...). Un accord sera étudié avec le producteur et le bureau de l'association « Les Jardins de Sillac » pour la restitution des chèques.

Fait à, le / /2018 Signature du paysan-producteur :	Signature de l'adhérent/e :
---	-----------------------------

Contacts : Les Jardins de Sillac : amapsillac@gmail.com